

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-303

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|------------|------------|
| Patrimoines | 0 | 5 000 000 |
| Création | 0 | 5 000 000 |
| Transmission des savoirs et démocratisation de la culture | 10 000 000 | 0 |
| TOTAUX | 10 000 000 | 10 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer des crédits des actions 01 des programmes « patrimoines » et « création », pour 5 millions d'euros chacun, au profit de l'action 02 du programme transmission

des savoirs et démocratisation de la culture. le Montant de ce transfert s'élève au total à 10 millions d'euros.

Par cet amendement d'appel, nous souhaitons attirer l'attention du gouvernement sur les objectifs qu'il s'est fixé en matière de fréquentation des bibliothèques autres que la BPI et la BNF. Si pour ces deux dernières, parisiennes, les objectifs de fréquentation augmentent, ils diminuent concernant les autres types de bibliothèques. Nous considérons qu'il est nécessaire d'accorder la même confiance et le même intérêt aux bibliothèques qui sont situées en dehors de Paris, afin d'assurer une égalité de toutes et tous devant la culture et le savoir.